

Image not found or type unknown



Invitation gracieux du conjoint

Par **elyougo**, le **03/05/2009 à 15:26**

Bonjour,rrrnJe loue une chambre dans une colocation à Asnières-sur-Seine, je paye l'entière part de mon loyer au propriétaire. Mon conjoint est très souvent présent chez moi, il me semble qu'il a le droit d'être là gracieusement (en tant qu'invité) et n'a nul devoir de payer quelque loyer au propriétaire, vu que je m'en charge déjà.rrrnLe propriétaire a sommé que mon conjoint se présente à lui avec papiers d'identité et demande à percevoir un loyer supplémentaire de sa part et ce sans délai.rrrnEst-ce que cela est légal?rrrnJe vous remercie d'avance pour votre réponse.

Par **Marion2**, le **03/05/2009 à 16:20**

Bonjour,rrrnVotre conjoint ? ou votre ami ?

Par **elyougo**, le **03/05/2009 à 18:10**

Il s'agit là de mon ami, nous ne sommes ni mariés, ni pacsés.

Par **Marion2**, le **03/05/2009 à 18:27**

Vous louez une chambre, il me semble que vous pouvez faire ce que vous voulez...rnY a t'il une clause spéciale dans votre bail ?rrrnVous pouvez contacter l'ADIL (gratuit). Vous

demandez à votre mairie les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.rnrnCordialement.